



## Thème 2 : Action Economique

### Création d'un Budget Participatif

#### Constat

Les citoyens se sentent dépossédés de tout pouvoir décisionnel sur le fonctionnement de la commune, en particulier au niveau de leur vie quotidienne.

Une défiance s'est créé vis-à-vis des élus et entraîne un rejet massif de toute proposition nouvelle ou ambitieuse.

#### Proposition concrète : mise en place d'un Budget Participatif Communal

##### 1. Contexte et objectifs

Le budget participatif est un outil démocratique permettant aux habitants d'une commune de proposer, de débattre et de choisir directement l'affectation d'une partie du budget municipal.

Il vise à renforcer l'implication citoyenne, à favoriser la transparence de la gestion publique et à encourager la réalisation de projets concrets répondant aux besoins du territoire.

**Dans un contexte où les citoyens demandent plus de proximité et de visibilité sur les décisions publiques, la mise en place d'un budget participatif constitue un levier pour redynamiser la vie locale, encourager la coopération entre habitants, associations et institutions, et valoriser l'innovation citoyenne.**

**Des associations de quartier ont montré leur capacité de mobilisation sur des sujets importants.**

**Il apparaît utile de leur donner la capacité, et la responsabilité, de mise en oeuvre de certaines actions concrètes sur le territoire.**

##### 2. Montant alloué

Il est proposé que la commune alloue chaque année une enveloppe dédiée au budget participatif.

Le montant habituellement constaté varie selon la taille de la commune et son budget d'investissement.

Pour le Gosier, dont le budget d'investissement annuel est d'environ 14 millions d'euros, les pratiques observées en France montrent que le budget participatif représente généralement :

- entre 0,5 % et 5 % du budget d'investissement,
- avec une moyenne fréquente autour de 1 % à 2 %.

Pour le Gosier, dans le cadre d'une volonté ambitieuse et d'un rattrapage indispensable sur certains axes de la vie quotidienne, ce montant pourrait être de 5 %, soit 700 000 €

Ce montant :

- Permettra de financer 3 à 10 projets selon leur taille.
- Reste proportionné au budget global sans déséquilibrer les investissements structurants.
- Est suffisant pour créer un impact réel et maintenir l'intérêt citoyen.
- Est facile à ajuster selon le succès du dispositif (augmenter ou diminuer les années suivantes).

### **3. Périmètre**

Il s'agira de projets d'investissement uniquement (aménagements, équipements, mobiliers urbains, infrastructures légères...), hors fonctionnement.

Les projets devront être réalisables sur l'espace public ou dans les équipements municipaux, relever des compétences de la commune et répondre à l'intérêt général.

### **4. Public visé et participation**

L'ensemble des habitants est invité à participer, sans critère d'âge ou d'activité.

Cette ouverture vise à inclure les jeunes, les personnes éloignées de la vie politique traditionnelle et les nouveaux arrivants.

La participation se fait en quatre temps :

- Proposition : tout habitant peut déposer une idée de projet, individuellement ou collectivement.
- Co-construction : des ateliers peuvent être organisés pour améliorer et préciser les projets.
- Analyse : les services municipaux vérifient la faisabilité technique, financière et juridique.
- Vote citoyen : les habitants choisissent les projets qui seront réalisés.

### **5. Calendrier de mise en œuvre (exemple sur 12 mois glissants à partir de l'élection de la nouvelle équipe communale)**

- **Mai-Juin 2026:** Lancement de la communication municipale, réunions publiques, ouverture de la plateforme de dépôt des projets.
- **Juillet-Août 2026 :** Dépôt des projets par les habitants. Formulaire simplifié en ligne ou dépôt papier en mairie.
- **Septembre-Octobre 2026** : Ateliers de co-construction. Accompagnement par les services municipaux pour clarifier les propositions, fusionner les projets similaires et renforcer la qualité des dossiers.
- **Novembre-Décembre 2026** : Analyse technique. Étude de faisabilité : coûts, contraintes juridiques, délais de réalisation.
- **Janvier 2027** : Publication de la liste des projets soumis au vote.
- **Février 2027** : Vote citoyen. En ligne et en présentiel (mairie, médiathèque, marchés).
- **Mars 2027** : Annonce des résultats. Les projets sont classés par ordre de votes et retenus jusqu'à épuisement de l'enveloppe.
- **Avril 2027 – Année suivante** : Mise en œuvre. Les services municipaux planifient et réalisent les projets gagnants.
- **Le cycle est relancé l'année suivante.**

### **6. Exemples de projets éligibles**

- Création/rénovation de trottoirs sur certaines voies « oubliées ».
- Installation de bancs, tables de pique-nique ou zones d'ombre dans les parcs et sur les plages.
- Aménagement d'itinéraires cyclables sécurisés.
- Réhabilitation d'une aire de jeux ou installation de modules sportifs en plein air.
- Amélioration de l'éclairage public ou installation d'ombrières photovoltaïques.
- ...

Ces projets présentent l'avantage d'être visibles, utiles et réalisables dans un délai raisonnable.

## **7. Communication et accompagnement**

Le succès du budget participatif repose sur une communication claire et continue. Il est proposé que la commune mobilise :

- Un site ou une plateforme dédiée.
- Des réunions publiques et ateliers participatifs.
- Des supports papier : affiches, flyers, encarts dans le bulletin municipal.
- Une présence sur les réseaux sociaux.

Un *référent budget participatif* pourrait être désigné au sein de l'équipe communale pour accompagner les habitants dans la formulation et la compréhension des projets.

## **8. Transparence et évaluation**

Pour garantir la confiance des participants, la commune doit s'engager sur :

- La publication annuelle du bilan du budget participatif :
  - nombre de projets soumis,
  - votants,
  - montants engagés,
  - état d'avancement.
- La transparence sur les critères de réception ou rejet des projets.
- Une évaluation participative avec les habitants afin d'améliorer le dispositif chaque année (questionnaires, réunions de bilan).

La répartition géographique des projets réalisés doit faire l'objet d'une évaluation régulière pour assurer l'équilibre sur l'ensemble de la commune.

## **Conclusion**

La Mise en place d'un budget participatif par la nouvelle équipe communale sera une opportunité pour la ville de renforcer le dialogue citoyen et de redonner du sens à l'action publique locale.

Il favorisera l'émergence de projets concrets, innovants et proches du quotidien des habitants.

Elle permet aux associations les plus actives de faire émerger des projets de taille raisonnables avec des temps de retours assez courts.

Cette démarche participative contribue à créer une commune plus dynamique, plus solidaire et plus respectueuse des aspirations de ses habitants.